

### C. Le fonds Terry

Le fonds Terry a eu l'existence mouvementée que l'on sait. Une erreur fondamentale a été commise à son égard dans la mesure où un tri préalable n'a pas été effectué dès la réception du legs. Aujourd'hui, une partie du fonds Terry est composée d'ouvrages littéraires, de droit, d'histoire, de philologie, de voyage ou de science qui datent tous du XIXe siècle. Il s'agit donc d'ouvrages périmés pour la plupart et sans grande valeur marchande et sans lien avec la musique. Une autre partie du fonds réunit des partitions musicales du XIXe siècle dont l'intérêt est souvent contestable. Enfin, il y a le reste, la moitié environ, d'une richesse remarquable. On sait l'intérêt que ce fonds présente pour la musique liégeoise du XVIIIe siècle plus particulièrement. Il m'a été donné de montrer que des découvertes très intéressantes pouvaient y être faites pour la musique française et la musique italienne des XVIIe et XVIIIe siècles. De plus, ce fonds reste un outil de travail de premier plan grâce à l'abondance de traités théoriques et des ouvrages anciens sur la musique qui y sont conservés. Malheureusement, le fonds Terry n'a jamais fait l'objet de mesures de sauvegarde ni de conservation. Il y a des centaines de reliures anciennes, par exemple, qui devront être sauvées le plus rapidement possible par des travaux de restauration qui demandent le secours du spécialiste.

Enfin, ce fonds doit être classé selon une méthode rigoureusement scientifique. Des travaux préparatoires sont en cours dans cette perspective et je compte commencer un reclassement cette année encore. Mon but est de publier un catalogue scientifique des manuscrits des fonds anciens qui sera complété par un catalogue des imprimés de ces mêmes fonds.

Voilà donc ce qui a été fait et où nous en sommes. Il y a donc une réorganisation profonde, rapide (deux ans) et assez spectaculaire dans ses effets. Il faut souhaiter qu'elle profite surtout à nos élèves qui doivent apprendre à se servir de leur bibliothèque avec intelligence, non seulement en poursuivant des buts scolaires immédiats, mais en se créant une véritable culture musicale fondée sur la connaissance, la curiosité et la recherche.

Maurice BARTHELEMY

---

A nos membres et amis !

Plusieurs personnes ayant appris tardivement la reprise des activités de la Société liégeoise de Musicologie et surtout la publication de ses "Bulletins" nous ont demandé s'il était possible de se les procurer.

La réponse est évidemment oui ! Il suffit pour les recevoir de s'inscrire comme membre pour la saison 1er mai 1972-30 avril 1973 qui vient de se terminer en versant la cotisation (100 fr.) au CCP 29.40.01 de Mme Rose Thisse-Derouette, à Liège. Spécifiez qu'il s'agit de la saison 1972-73. La cotisation 1973-74 peut naturellement être versée en même temps.

Nous disposons encore d'une quarantaine de collections complètes des cinq bulletins de 1972-73.

Le Comité.